Envoyé en préfecture le 17/08/2026
Reçu en préfecture le 17/08/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260715-20261507_DELIB5-DE

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 juillet 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 07
Votants 10

L'an deux mil vingt-six,
le mercredi 15 juillet 2026
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Rose-Marie DANIEL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 09/07/2026

PRESENTS : DANIEL R.-M., AMOSALA S., SIMEON J., BREXEL J., MAITRALAIN F.,., TULASNE E., CADE A

ABSENTS : ROUXEL R., donne pouvoir à AMOSALA S
SAMSON J, donne pouvoir à Rose-Marie DANIEL
LE DOUJET C., donne pouvoir à SIMEON J
SECRETAIRE : BREXEL J

Délibération 2026_1507 DELIB 5 Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Pluduno année scolaire 2023-2024

Madame le maire explique que la mairie paye une participation pour les 4 enfants de Plorec-sur-Arguenon scolarisés à l'école de Pluduno. Celle-ci s'élève à 4 440 €.
A titre indicatif, le coût est de 570 € pour un enfant de l'élémentaire et 1650 € pour un enfant de maternelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

ACCEPTE la participation financière de 4 440 € aux frais de fonctionnement de l'école de Pluduno.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Rose-Marie DANIEL

